Jau-Dignac-et-Loirac

Plan Local d'Urbanisme

4. PLAN DE ZONAGE

Plan de la partie est de la commune

Echelle 1 : 7500e

PLU arrêté en conseil municipal le

Plan réalisé en Juillet 2025

Cabinet NOËL-COURTEY, GEREA

LÉGENDE

Zones du PLU

Zones urbaines (U)

- UA : l'agglomération du « Centre » le village-rues et le secteur dégé-bâtissiers (Bâti) de Dignac.
- UB : les extensions du « Centre » et le village de Lilas.

Zones à urbaniser (AU)

- 1AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat

Zones agricoles (A)

- Ar : zone agricole remarquable
- A : zone agricole

Zones naturelles (N)

- Nr : zone naturelle remarquable
- N : à dominante naturelle et sectoriel
- Nc : les équipements publics légers
- Ng : camine
- Npv : parc photovoltaïque
- Nc : camping à la ferme
- Nsr : zone aquacole remarquable
- Ns : zone des ports

Informations

Report du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

- Zone rouge (inconstructible)
- Zone jaune (constructible sous conditions)

Prescriptions

- Éléments patrimoniaux protégés : art.L151-19 du CU. Ils peuvent être parcellaires ou ponctuels
- Espace boisé classé (EBC) : art. L113-1 du CU
- Espace de continuité écologique : art. L151-23 du CU
- Mode des 500 m de la loi L'Etoile : art. L171-16 du CU

Autres
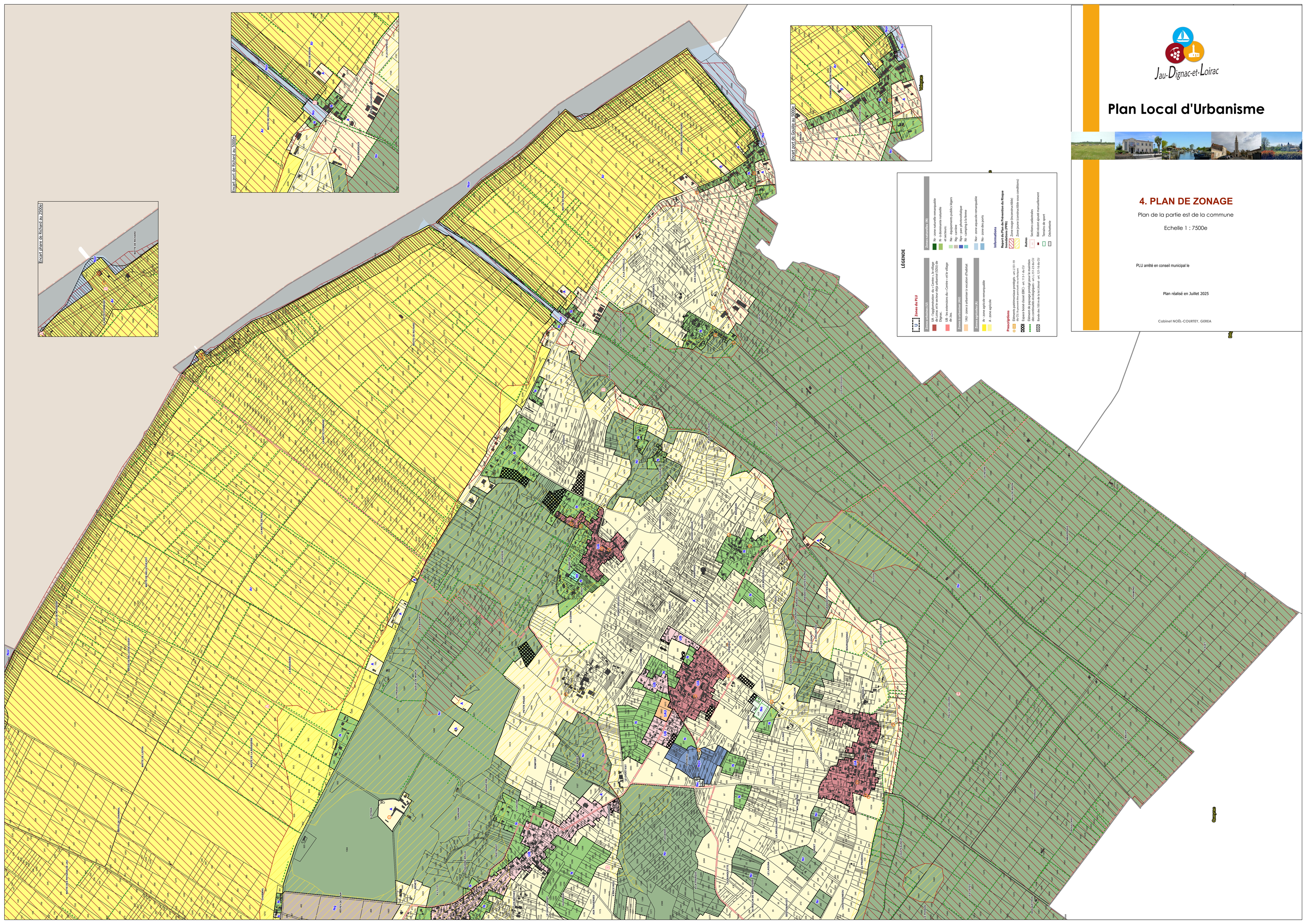
- Sections cadastrales
- Bâti récent ajouté manuellement
- Terrains de sport
- Déchetteries